

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 14 mars 2017
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Anne LEBOISSARD	Président	
Mme Claudine HENTSCH	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
GUBELMANN Yves		SOUCAS Alexandre	
JACQUIER Jérôme		THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre			

Public : /



ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 23 février 2017.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Création d'une commission ad hoc « Plan directeur communal – PDCOM ». Proposition de membres et vote du Conseil municipal. Fixation de la 1^{ère} séance.**
- 5. Rapports des commissions :**
 - ↓ Rapport du groupement intercommunal « Ile-aux-Mômes ». Séance du mercredi 8 mars 2017. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.
- 6. CoHerAn. Discussion suite à la séance du 1^{er} mars 2017.**
- 7. Projets de délibérations.**
- 8. Projets de motions :**
 - ↓ **Proposition de motion No 2015-2020 / M-008 du 6 mars 2017** présentée par Mmes Denyse BARBEZAT-FORNI, Claudine HENTSCH et M. Philippe GAILLARD
Pour une soirée publique d'information
 - ↓ **Proposition de motion No 2015-2020 / M-009 du 6 mars 2017** présentée par Mmes Denyse BARBEZAT-FORNI, Claudine HENTSCH et M. Philippe GAILLARD
Anières, une commune qui encourage l'activité sportive, artistique, culturelle et de loisirs de ses jeunes habitants.
- 9. Projets de résolutions.**
- 10. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 11. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 12. Questions écrites ou orales.**

Mme la Présidente Anne LÉBOISSARD ouvre la séance du 14 mars 2017 à 20h07 et souhaite la bienvenue à tous et au public.

Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 23 février 2017

Plusieurs modifications sont demandées, soit :

- Problème entre la page 4 et la page 5 car les sujets ne se suivent pas. A voir, mais il manquerait un paragraphe.
- Quelques fautes de frappe à la page 10, dans le paragraphe concernant le colis des aînés.
- Il manque les annexes des rapports des commissions.

Mme la Présidente indique qu'il sera pris en compte les différentes remarques.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.



Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2

Discussion et approbation de l'ordre du jour

M. Pierre LINGJAERDE demande si, concernant le point 6 « CoHerAn. Discussion suite à la séance du 1^{er} mars 2017 » s'il s'agit de faire part de son ressenti suite à la séance du 1^{er} mars ou s'il s'agit de la 1^{ère} séance de brainstorming concernant CoHerAn.

Mme la Présidente répond qu'il s'agit d'une discussion générale sur les éventuels points de vue suite à cette 1^{ère} réunion de CoHerAn à laquelle les trois Conseils municipaux étaient conviés.

M. Pierre LINGJAERDE souligne que cela le dérange que le huis clos n'ait pas été mentionné, car ce sera mis au procès-verbal qui est public et que le but de la conférence CoHerAn était d'en parler et dans un 2^{ème} temps d'informer la population.

M. le Maire est d'accord avec M. Pierre LINGJAERDE et il indique que ce point doit permettre à chacun de faire part de ce qu'ils ont pensé de la soirée uniquement, mais qu'il n'est pas prévu d'ouvrir un débat sur CoHerAn. Il ajoute que si les Conseillers municipaux souhaitent traiter sur le fond de CoHerAn il faudra donc le faire à huis clos.

M. Pierre LINGJAERDE répond qu'il faudrait voter si ce sujet est à renvoyer en commission ou s'il doit être débattu ce soir. Il ajoute que si les conseillers municipaux souhaitent en débattre ici, il propose le huis clos.

Mme Roberta RANNI pense qu'ils peuvent uniquement donner leur avis sur la séance qui a eu lieu, sans aller dans les détails.

M. Pierre LINGJAERDE propose de renvoyer ce sujet en commission élargie et de le fixer à une prochaine commission.

M. Jean-Marc THIERRIN ne comprend pas bien où est le problème.

M. Pierre LINGJAERDE répond qu'il avait fait une proposition, soit que le point CoHerAn figure à l'agenda de chacune des communes au Conseil municipal à huis clos ou en commission. Il indique que cela avait été approuvé, à la majorité (1 abstention). Le but de ce point est de discuter des améliorations possibles concernant CoHerAn.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3

Communications du bureau

Mme la Présidente informe des points suivants :

- a) En accord avec la Présidente et suite au courriel envoyé à l'ensemble du Conseil municipal, la séance du Conseil municipal du mardi 11 avril 2017 est avancée au lundi 10 avril 2017. Il n'y aura pas de divers, mais uniquement les points qui seront portés à l'ordre du jour, tenant compte qu'il s'agit d'une séance extraordinaire (en raison du changement de date).
 - b) En accord avec la Présidente, la séance de la commission « Sociale, culture et loisirs » du 28 mars 2017 annulée. La prochaine séance le 22 mai 2017.
-



Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4

Création d'une commission ad hoc « Plan directeur communal – PDCom ». Proposition de membres et vote du Conseil municipal. Fixation de la 1^{ère} séance.

Chaque groupe présente leur proposition de membres pour intégrer la commission ad hoc « Plan directeur communal – PDCom.

Création d'une commission ad hoc « Plan directeur communal – PDCom »

Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC B 6 05) ;

Vu les articles 60 et 61 du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières (LC 02 111) ;

Le Conseil municipal décide
par
16 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention

de désigner les personnes ci-après comme membre la commission ad hoc « Plan directeur communal – PDCom » :

Noms et prénom	Parti
PULIDO Florence	LC
THIERRIN Jean-Marc	LC
BARBEZAT-FORNI Denyse	EPA
HENTSCH Claudine	EPA
BERY Elisabeth	PLR
JACQUIER Jérôme	PLR

Partis :

PLR	Les Libéraux-Radicaux
LC	Le Centre
EPA	Ensemble Pour Anières

Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5

Rapports des commissions.

a. Rapport du groupement intercommunal « Ile-aux-Mômes ». Séance du mercredi 8 mars 2017. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER qui donne lecture du rapport.

📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.



Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

Point 6

CoHerAn. Discussion suite à la séance du 1er mars 2017.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS a remarqué que le point qui ressortait souvent était l'information et qu'il s'agit effectivement d'un point à améliorer.

Mme Mony SIMOS a trouvé la présentation du Président, très intéressante car elle découvrait comment fonctionnait CoHerAn. Elle relève toutefois qu'il semble y avoir un souci de communication au sein du Conseil municipal de Corsier.

M. Jean-Marc THIERRIN indique qu'il a été très étonné lors de la votation, car il pensait qu'il allait y avoir plus d'opposants au CoHerAn et il s'est rendu compte que toute l'assemblée laissait la place au CoHerAn et il a trouvé cela fort agréable.

Il ajoute que les Exécutif ont la sagesse de ralentir un peu le CoHerAn, mais que la porte est toujours grande ouverte et que les personnes après eux auront peut-être envie de fabriquer un CoHerAn plus fort. Il a vraiment apprécié cette séance et il rejoint ce que M. Pierre-Yves DECHEVRENS a relevé plus tôt au sujet de la communication.

M. Yves GUBELMANN souhaiterait mieux comprendre ce qui est appelé une « votation » est-ce que cela a la valeur d'une votation ou est-ce qu'il était demandé d'émettre une opinion.

M. le Maire répond que réunir les trois Conseils municipaux est exceptionnel et il n'y a rien d'institutionnel dans ce style de réunion. Il s'agit donc bien d'un vote formel, mais qui n'est pas institutionnel.

Il ajoute que l'invitation des trois Conseils municipaux de CoHerAn n'a jamais été faite auparavant et a été décidée pour marquer les dix ans de la création de la charte CoHerAn. Il lui paraît important que les Conseils municipaux donnent leurs avis sur la poursuite de CoHerAn. Il s'agit d'un vote qui a tout de même une valeur de confiance et qui le conforte dans la démarche CoHerAn.

M. Pierre LINGJAERDE réitère sa proposition de renvoyer une séance de brainstorming en commission.

Mme Caroline BENBASSAT propose de renvoyer cette séance à la commission sociale du 22 mai prochain.

M. Pierre LINGJAERDE pense que la commission sociale n'est peut-être pas idéale.

M. le Maire propose de faire voter le renvoi en commission et de choisir plus tard de laquelle il s'agira.

Le renvoi en commission est accepté à l'unanimité. Le choix de la commission sera décidé ultérieurement.

Mme la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7

Projets de délibérations.

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de projet de délibérations ce jour.



Mme la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8
Projets de motions.

Proposition de motion No 2015-2020 / M-008 du 6 mars 2017 présentée par Mmes Denyse BARBEZAT-FORNI, Claudine HENTSCH et M. Philippe GAILLARD

« Pour une soirée publique d'information »

M. Pierre LINGJAERDE pense que le débat est intéressant sur le fond mais que sur la forme ce n'est pas aux Conseillers municipaux de dire à l'Exécutif ce qu'il doit faire. Il propose donc de renvoyer cette motion en commission des finances.

M. le Maire répond qu'en principe ce devrait être aux porteurs de la motion de demander ce qu'ils souhaitent avant d'engager la discussion.

Mme BARBEZAT-FORNI trouve qu'il y a différentes manières de communiquer et ils souhaitent privilégier la communication en direct avec la population.

M. Pierre LINGJAERDE est d'accord mais il réitère sa requête de traiter cette motion en commission.

Mme BARBEZAT-FORNI ajoute que cela lui convient que ce sujet soit traité en commission.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la motion et propose de passer au vote.

↓ **Proposition de motion No 2015-2020 / M-008 du 6 mars 2017** présentée par Mmes Denyse BARBEZAT-FORNI, Claudine HENTSCH et M. Philippe GAILLARD

Pour une soirée publique d'information

Vu l'art. 23, alinéa 1, lettre b) du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières du 19 avril 2005, modifié le 22 mars 2016 – LC 02 111 ;

Vu les dossiers importants traités actuellement et les projets à venir,

Vu l'exposé des motifs ;

**le Conseil municipal
par 15 oui – 1 abstention
à la commission « Finances »**

l'étude, à l'instar de la commune de Pregny-Chambésy par exemple, à organiser, une fois par année, une soirée publique d'information à l'intention de ses habitants qui souhaitent découvrir, à travers la présentation de chaque membre de l'Exécutif, les projets d'importance de la Commune, en cours et à venir.

Proposition de motion No 2015-2020 / M-009 du 6 mars 2017 présentée par Mmes Denyse BARBEZAT-FORNI, Claudine HENTSCH et M. Philippe GAILLARD

« Anières, une commune qui encourage l'activité sportive, artistique, culturelle et de loisirs de ses jeunes habitants ».



Madame Claudine HENTSCH aimerait renvoyer cette motion à la commission sociale.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la motion et propose de passer au vote.

✚ **Proposition de motion No 2015-2020 / M-009 du 6 mars 2017** présentée par Mmes Denyse BARBEZAT-FORNI, Claudine HENTSCH et M. Philippe GAILLARD

Anières, une commune qui encourage l'activité sportive, artistique, culturelle et de loisirs de ses jeunes habitants.

Vu que la commune d'Anières s'est engagée

- à encourager une vie sportive de proximité en soutenant les associations, les jeunes espoirs de la commune et en augmentant de manière substantielle les lignes budgétaires allouées au sport (cf. budget 2017 lignes 34.00.365.00/02/03) ;
- à favoriser la création artistique à travers la mise à disposition de la galerie d'art et de salles pour les ateliers de création artistique ;
- à soutenir l'art, la culture et les loisirs à travers des augmentations substantielles des budgets alloués à cet effet (cf. budget 2017 lignes 30.00.365.00/01/02 et 35.00.365.00/01/02) ;

Vu que le sport, l'art, la culture et les loisirs sont des composantes de la cohésion sociale (LSport chap.1 art.1 all.2) ;

Vu que le canton et les communes doivent veiller à encourager et soutenir les activités physiques et sportives (LSport Chap. 2 art. 4) ;

Vu que le canton encourage les initiatives destinées à favoriser la pratique individuelle des activités physiques et sportives (LSport chap. 1 art.1) ;

Vu que les activités artistiques et culturelles participent au développement équilibré de la personnalité des enfants ;

Vu que les activités sportives, artistiques, culturelles et de loisirs favorisent la socialisation de l'enfant ;

Vu que parfois, voire souvent, les cotisations pour les activités sportives, artistiques, culturelles et de loisirs sont trop élevées pour certaines familles, notamment les familles nombreuses ou avec un revenu modeste ;

Vu l'exposé des motifs ;

**le Conseil municipal
par 16 oui (unanimité)
renvoie à la commission « Sociale, culture et loisirs »**

l'étude pour l'éventuelle mise en place d'un « chèque pour l'encouragement aux activités sportives, artistiques, culturelles et de loisirs » en faveur de ses jeunes habitants.



Mme la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

Point 9
Projets de résolutions.

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de projet de résolution ce jour.

Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

Point 10
Propositions du Maire et des Adjointes

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

PDCn – Renvoi en commission et fixation d'une séance

M. le Maire Antoine BARDE propose de renvoyer à la commission Urbanisme et constructions le point sur le plan directeur cantonal - PDCn et de fixer une date pour une séance ensuite.

Le renvoi en commission « Urbanisme et constructions » est accepté à l'unanimité.

Il propose de fixer la séance le 30 mai 2017 pour traiter ce point.

PDCom – Fixation d'une séance

M. le Maire propose que la première réunion de la commission ad hoc ait lieu le 9 mai 2017.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT indique qu'elle n'a pas de proposition à faire.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER propose de renvoyer à la commission « Assainissement, route, sécurité, développement durable » le projet de parking au Floris et la présentation du résultat de l'étude sur la navette lacustre.

Le renvoi en commission « Assainissement, route, sécurité, développement durable » pour ces deux points est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

Point 11
Communications du Maire des Adjointes

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE remercie M. Pierre LINGJAERDE d'avoir attiré son attention sur la question concernant la commission des finances qui devait avoir lieu le 2 mai 2017, mais qui finalement a été fixée le 24 avril 2017. L'agenda sur CMNet sera corrigé.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.



Mme l'Adjointe indique qu'il manque encore quelques réponses pour la sortie du 1^{er} avril prochain à Morgins, mais que les Conseillers municipaux ont encore jusqu'au 17 mars pour y répondre.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint indique qu'il n'a pas de communication à faire.

Mme la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

Point 11

Questions écrites ou orales

Escalade 2016

M. Jean-Marc THIERRIN souhaite revenir sur le sujet de l'Escalade. Certains Conseillers municipaux ont apprécié la formule revue cette année pour cette manifestation, mais il tient à souligner que lui-même a été approché et qu'on lui a fait part de mécontentements sur le concept de cette manifestation communale.

Il propose de revoir le concept et réorganiser la fête de l'Escalade à l'intérieur de la salle communale. Cela amènerait plus de monde, car certaines personnes ont renoncé à participer à la soirée en raison du site devant la salle communale et craignant aussi le froid. Il trouve plus judicieux de faire les fêtes d'hiver à l'intérieur et les fêtes d'été à l'extérieur.

Mme Caroline BENBASSAT répond que c'est quelque chose dont ils pourront reparler lors d'une prochaine commission sociale. Ce sujet avait déjà été débattu et il s'était avéré que cette formule était plus réussie cette année. Elle ajoute qu'il ne sera jamais possible de satisfaire tout le monde, et qu'il y aura toujours des personnes qui préféreront être à l'intérieur et d'autres à l'extérieur.

Elle rappelle la raison pour laquelle ils avaient choisi de ne plus organiser la manifestation dans la salle communale, car plusieurs personnes n'appréciaient pas le bruit des enfants qui courent et qui crient partout donnant une impression de participer à une fête de l'école et non pas du village.

Cette année la fête de l'Escalade a rencontré un très beau succès, même si 2-3 choses peuvent encore être améliorées, comme l'installation d'espace pour les personnes plus âgées qui ne souhaitent pas manger debout.

Mme l'Adjointe trouverait prématuré et dommage de renoncer à ce concept après seulement deux années d'expériences.

M. Jean-Marc THIERRIN pense qu'il s'agit de deux conceptions complètement opposées de voir les choses et si cette voie est maintenue, il tient à souligner qu'il y est opposé.

Mme Roberta RANNI propose le compromis d'organiser l'apéritif dehors et le repas dans la salle communale.

M. le Maire propose que ce débat ait lieu lors d'une commission sociale. Il souhaite relever que depuis qu'il est enfant, tous les souvenirs qu'il a de l'Escalade sont à l'extérieur ; l'ambiance était super et chaleureuse.

M. Jean-Marc THIERRIN ajoute que dans ce cas il faudrait voir un concept comme en ville et organiser un cortège avec des torches et éteindre toutes les lumières du village. Il pense que le succès de la fête cette année est principalement dû par l'organisation du concours de déguisements avec l'Association des parents d'élèves, car cela a amené beaucoup de monde.

Mme Caroline BENBASSAT répond que suite à la 1^{ère} expérience, l'Association des parents d'élèves avaient envoyé un courrier en exprimant leur désaccord sur le fait de faire la fête dehors et en demandant la réorganisation de la fête l'Escalade à l'intérieur. Elle indique avoir beaucoup réfléchi à la réponse ; elle les a rencontrés et elle a été très reconnaissante qu'ils aient accepté de donner



une nouvelle chance à cette fête. Elle trouve que les personnes qui critiquent devraient également donner une chance à cette formule, comme l'Association des parents d'élèves l'a fait.

M. Jean-Marc THIERRIN répond qu'il ne s'agit pas d'une critique mais d'un avis.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique que la chose qui l'a dérangé est qu'en dehors des parents d'élèves il a vu peu de personnes d'Anières. A l'époque, cette fête amenait beaucoup de monde. Il pense que cela a un rapport avec la fête de l'année dernière lors de laquelle plusieurs aniérois étaient déçus. Il ajoute que c'est en tout cas l'impression qu'il a eue.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une impression, car il n'est pas possible de savoir qui est aniérois ou pas.

Mme Caroline BENBASSAT demande à M. Pierre-Yves DECHEVRENS s'il a l'impression que dans la salle communale, ces personnes venaient.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS répond positivement.

Mme Caroline BENBASSAT ajoute que c'est pour cela qu'il faut en réorganiser une 3^{ème} fête selon ce concept, comme ceci ils auront appris que la 2^{ème} année était mieux et que la 3^{ème} sera encore améliorée.

M. le Maire raconte que l'année dernière il n'avait pas pu se rendre à la fête de l'Escalade car il avait d'autres obligations. Le lendemain il avait rencontré en ville M. Claude-Alain CHOLLET qui lui a fait part des points négatifs de la soirée de l'Escalade de la veille, tout en précisant que l'idée était bonne et qu'il fallait persévérer. Il a trouvé cet avis positif, car cela a permis de corriger les erreurs. Il ajoute que cette année M. Claude-Alain CHOLLET a trouvé la fête beaucoup mieux.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI ajoute qu'elle n'a rencontré que des personnes satisfaites de la deuxième version de l'Escalade car il y a eu beaucoup d'amélioration et que la tente était chauffée.

Le seul bémol est qu'il n'y avait pas de places assises pour les personnes âgées, mais il en sera tenu compte pour la prochaine Escalade.

Mme Mony SIMOS indique qu'après chaque changement, il faut prendre un peu de recul, afin de déterminer si c'est positif ou négatif. Elle pense qu'il faut laisser un peu de temps afin de pouvoir se forger une meilleure opinion.

M. Yves GUBELMANN pense que comme dans tous les projets il y a beaucoup de choses qui sont chamboulées et que la 2^{ème} édition était beaucoup mieux et que la 3^{ème} sera encore mieux. Il ajoute qu'en tant que Conseillers municipaux ils ont également le devoir d'en faire la promotion dans le village en disant qu'effectivement il y a eu des couacs, mais qu'il en sera tenu compte lors de la réorganisation de cette manifestation.

Sport - Netball

Mme Claudine HENTSCH indique que Léa PFISTER, habitante de la Commune, a cette année gagné la médaille d'or au championnat d'Europe de Netball avec l'équipe suisse.

FIFDH – Film « Tickling Giants »

M. Philippe GAILLARD souhaite remercier la Commune pour le film qui a été diffusé le 13 mars 2017 à la salle communale car il était très intéressant.

La Saga des Géants

Mme Mony SIMOS indique avoir vu dans la Tribune de Genève ce jour que l'Association « la Saga des Géants » cherche des bénévoles. Elle demande donc si cela veut dire qu'ils ont trouvé les fonds nécessaires pour organiser cette manifestation.

M. le Maire répond par l'affirmative.




La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h.24.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexe :

-  Rapport du groupement intercommunal « Ile-aux-Mômes ». Séance du mercredi 8 mars 2017. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.



Commune d'Anières

RAPPORT

« Groupement intercommunal de la crèche l'Ile-aux-Mômes »

Séance du : Mercredi 8 mars 2017

Mercredi 8 mars, c'est Anières qui a accueilli les membres du Groupement de la Crèche Intercommunale des 4 communes.

Le dernier rapport que vous aviez au avait suivi la séance du Groupement du 12 octobre 2016.

J'avais évoqué une lettre co-signée par plusieurs parents, mécontents de l'augmentation de 10% du prix de la place qui avait particulièrement touché une tranche de salaires.

On ne pouvait pas revenir en arrière, mais cette situation nous a obligés à fixer une séance supplémentaire, le 25 janvier, ceci afin de repenser, d'une part une nouvelle grille tarifaire plus satisfaisante, d'autre part, une meilleure façon de communiquer avec les familles.

Vous n'avez pas eu de rapport suite à cette séance de proposition de nouvelle grille tarifaire mais, je vous informe qu'elle a été votée à l'unanimité par les membres du Groupement, lors de la séance du 8 mars 2017.

Petit historique de la situation :

Les 5 premières années de vie de la Crèche, nous n'avions pas augmenté la participation financière des parents ; par contre, celle des communes avait été légèrement et régulièrement majorée.

A la rentrée de septembre 2016, l'augmentation des tarifs pour les parents s'était avérée trop forte pour un groupe en particulier.

Comme le coût de la place augmente inéluctablement, quelle que soit la maîtrise des coûts (ceci étant dû avant tout aux exigences du taux d'encadrement et à la rémunération du personnel), il a fallu réfléchir à une nouvelle grille tarifaire qui augmente dorénavant chaque année la participation des parents, mais de manière juste et douce. Il s'agit d'un réajustement de la courbe, d'un « lissage » qui profite cette fois à tout le monde.

C'est le résultat de ce travail qui nous a été présenté à la séance du 8 mars, et que nous avons accepté à l'unanimité, comme nous avons voté son entrée en vigueur dès la rentrée de septembre 2017.

Une information conjointe parviendra aux parents, leur expliquant que les tarifs ne sont pas « figés » mais qu'il y aura désormais une augmentation régulière, due à l'indexation des coûts de la vie. Les familles seront aussi informées du pourcentage de participation au coût de la place de leur commune.

Nos 4 communes sont parmi celles qui participent les moins au coût de la place dans le canton.

En ville de Genève, la participation est de 60% pour la ville, 40% pour les familles.

La nouvelle grille tarifaire aura par conséquent un impact pour la subvention des communes pour le budget 2017. Dès la rentrée 2017, nous paierons 56.8% du prix de la place et avons voté le principe d'une participation allant jusqu'à 58%.

La subvention des communes par place passe de frs 22'882.- à frs 22'970.- (=frs 88.-/place).

Une simulation de budget 2018 et 2019 a été faite et l'impact serait particulièrement fort en 2018 (participation de 57,40% pour les communes et de 43,6% pour les familles).

Les Maires des 4 communes ont accepté les augmentations pour la rentrée 2017.

Nous avons sinon eu la présentation des comptes consolidés de la Crèche pour l'année 2016 et le rapport de fiduciaire pour la Crèche et pour Pop & Poppa.

Ceux-ci indiquent une bonne maîtrise des coûts, les comptes montrent même un excédent de frs 137'000.-, que les nouveaux statuts obligent de rendre aux communes, proportionnellement au nombre de places.

La dernière information de la part de la Direction de la Crèche concerne des travaux de rénovation du bâtiment ; ceux-ci seront examinés lors de la prochaine séance, sachant que Collonge-Bellerive est propriétaire du bâtiment mais n'est tenue de l'entretenir qu'en partie.

Députée du Conseil municipal pour le
groupement intercommunale
de l'Ile-aux-Mômes

Corinne ALHANKO-BAUER